

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2014

Absent : T. COLOMB (pouvoir donnée à C. DARÇON)

R. THEVENON, Maire, ouvre la séance à 20 heures.

R. CADILLON est désigné secrétaire de séance selon l'ordre alphabétique.

1° - FINANCES :

C. DARÇON nous commente le budget assainissement et le budget communal qui nous ont été remis.

Budget assainissement : celui-ci est quasiment équilibré (légère aide par le budget communal).

Budget communal : à noter une baisse des recettes par les impôts et taxes (à surveiller) et des dépenses à maîtriser notamment l'évacuation des déchets verts dans l'ancien dépôt d'ordures (devenir à débattre), le coût des gradins de la salle des sports à la charge de la commune pour le CCAB, à débattre au prochain conseil municipal.

Délibération du transfert d'un compte d'attente pour l'étude des travaux de la mairie.
Vote : 15 voix pour – 0 contre – 0 abstention.

2° - PERSONNEL :

Actuellement, le plafond des taux des indemnités I.A.T. pour le personnel de la mairie est à 4 (voté en janvier 2014, ce taux peut varier de 1 à 8). Il est proposé au conseil municipal soit de le maintenir à 4, soit de le passer à 5. La commission personnel s'étant positionnée pour un maintien à 4.

M. le Maire propose un vote à bulletins secrets étant donné que les salaires sont un sujet sensible.

Vote : taux à 4 : 6 voix – taux à 5 : 9 voix.

3° – RECENSEMENT :

A ce jour, deux personnes se sont portées candidates : B. JACQUET et D. MICHEL.

4° – ASSAINISSEMENT – URBANISME :

La communauté de communes a demandé de lui proposer pour le 18/12 une liste de hameaux qui pourraient être déclarés constructibles dans le cadre du P.L.U.I. (cela ne viendrait pas en déduction des 5 hectares 33 déjà validés intra-muros). Il a donc été présenté au conseil municipal un plan avec ces hameaux notés. Ce plan a été corrigé et validé.

C. DARCON a présenté le rapport du SATESE sur l'assainissement collectif. A retenir divers problèmes mis en évidence : BY PASS, mesures du débitmètre non

fiable, déversoir d'orages à vérifier (amélioration de son accès pour entretien), les séparatifs notamment dans le quartier de Fontalet n'ont pas été réalisés en totalité par les particuliers.

5° – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

Tous les commerçants de Monsols ayant pignon sur rue sont invités à une réunion de la CCHB pour l'accessibilité de leurs locaux pour les handicapés, mardi 16 décembre à 19 H 30 à la salle Chuzeville de Saint-Mamert. C. CARNEIRO et R. CADILLON représenteront la commune.

QUESTIONS DIVERSES :

Délibération pour acceptation des 1 546 € pour amendes de police. Aucune voix contre.

R. THEVENON annonce que la poste aura de nouveaux horaires au 1^{er} mars 2015 (horaires réduits en fonction des réalités économiques).

M. JANDARD, délégué au SYDER, informe que les attributions de marché pour la chaufferie bois ont été effectuées. Les travaux commenceront début 2015 avec nombre d'entreprises locales.

Lors d'un prochain conseil municipal, une délibération sera prise pour accepter la proposition de la CCHB pour faire une étude énergétique des bâtiments communaux. A priori, le coût serait de 0,50 € par habitant, soit pour Monsols, environ 500 €.

La séance est levée à 21 H 36.

Le Secrétaire de Séance,
Roger CADILLON